

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2014\_ 0128

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**NOISIEL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2014**

*L'an deux mille quatorze, le vingt sept juin, à 20h30*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 juin 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel*

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, M. SANCHEZ, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h55 lors de l'examen du point n°1), MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, MME THIRON, M. KRZEWSKI

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

<i>Madame NATALE</i>	<i>qui a donné pouvoir à Madame ROTOMBE</i>
<i>Monsieur TIENG</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur FONTAINE</i>
<i>Madame DAGUILLANES</i>	<i>qui a donné pouvoir à Madame MONIER</i>
<i>Monsieur MAYOULOU NIAMBA</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC</i>
<i>Madame VICTOR</i>	<i>qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER</i>
<i>Madame PELLICIOLI</i>	<i>qui a donné pouvoir à Madame THIRON</i>
<i>Monsieur TEBALDINI</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI</i>
<i>Monsieur KAPLAN</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ</i>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Patricia JULIAN

*Arrivée de Madame NAKACH à 20h55 pendant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour*  
*Sortie de Monsieur FONTAINE lors de l'examen du point n°9 de l'ordre du jour*  
*Sortie de Madame BEAUMEL lors du vote des points n°14 et n°15 de l'ordre du jour*  
*Sortie de Madame NEDJARI lors du vote des points n°24 et n°25 de l'ordre du jour*

**Point n° 3 : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2013**

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140627-DEL2014\_0128-DE

- suite DEL2014  
portant sur l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2013

*VU le Code Général des Collectivités territoriales,*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M14,*

*VU l'approbation du Compte de gestion 2013 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 juin 2014,*

*VU l'arrêté du Compte administratif 2013 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 juin 2014,*

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de procéder à l'affectation en totalité du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice 2013 cumulé avec le résultat antérieur reporté,

**CONSIDÉRANT** que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la Section d'investissement (compte 1068), et que le solde de résultat de fonctionnement peut être affecté en excédents de fonctionnement reportés (compte 002) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068),

**CONSIDÉRANT** que l'arrêté des comptes du budget principal 2013 de la Commune (votes des comptes de gestion et administratif) permet de dégager :

- le résultat de fonctionnement d'un montant de + 2 146 318.96 €,
- le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de - 1 362 704.75 € (compte D 001),
- les restes à réaliser de la section d'investissement, dont le solde s'établit à - 284 176.86 €,

**CONSIDÉRANT** que le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser fait ressortir un besoin de financement s'élevant à :  $1\ 362\ 704.75 + 284\ 176.86 = 1\ 646\ 881.61$  €.

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 10 juin 2014,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Dominique MEYER, Maire-Adjoint chargé des Finances, de la Politique de la Ville, de l'Emploi et des Activités Commerciales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 de la façon suivante :

- en réserve au compte 1068 (Section d'Investissement) : 1 646 881.61 € ;
- en report en fonctionnement au compte R002 : 499 437.35 €.

**DIT** que le Report en Section d'Investissement du Déficit d'un montant de 1 362 704.75 € est inscrit au compte D001 « Résultat d'Investissement reporté ».

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le  
Publié le

02 JUIL. 2014

02 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2014

Application agréée E-legalite.com